

DEPARTEMENT DE L'YONNE



Communauté de Communes du Jovinien

EXTRAIT

DU

REGISTRE DES DELIBERATIONS

du Conseil Communautaire

Séance du 8 juin 2009

CONVOICATIONS ADRESSEES A CHAQUE CONSEILLER LE 2 JUIN 2009
COMPTE RENDU DE SEANCE AFFICHE A LA PORTE DE LA MAIRIE DE JOIGNY LE 15
JUN 2009
NOMBRE DE CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES EN EXERCICE : 26

Le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire le huit juin deux mille neuf à dix-neuf heures trente dans les salons de l'hôtel de Ville de Joigny sous la présidence de Monsieur Nicolas SORET, Président.

ETAIENT PRESENTS : Monsieur Jean-Michel ROCHEFORT, Monsieur Michel KOZEL, Monsieur Claude GRUET, Madame Catherine DECUYPER, Monsieur Ronan LAURENS, Monsieur Patrick LEMAISTRE, Madame Françoise RAISON, Monsieur Christian ROTILIO, Monsieur Christian MORESK, Monsieur Jean-Pierre ROUSSEAU, Monsieur Bernard MORAINÉ, Madame Miren MATIVET-KERBRAT, Monsieur Yves GENTY, Monsieur Maurice COLAS, Monsieur Maâmar TALBI, Madame Manuelle MOINE, Madame Pascale DAVID-SAUZEA, Monsieur Laurent CHAT, Madame Gisèle DUMONT, Monsieur Daniel HURE, Madame Agnès BLANCARD, Monsieur Jean-François RAVSELJ, Monsieur Michel THIAVILLE.

ETAIENT EXCUSES :

Monsieur Guy DUCHENNE, représenté par Monsieur Alain GREMET,
Madame Gaëlle LASSUCE, représenté par Monsieur Mohamed BELKAID

ETAIT ABSENT : /

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Jean-François RAVSELJ

OBJET : Choix du cabinet pour l'étude de faisabilité technique et financière pour l'aménagement d'une zone d'activité sur Béon (N° 37).

.../...

Conseil Communautaire du 8 juin 2009

N° 37/2009

OBJET : Etude ZA BEON – Choix du cabinet d'étude

VU le marché n° 09007, relatif à une étude de faisabilité technique et financière pour l'aménagement d'une zone d'activités économiques sur Béon, lancé en procédure adaptée le 06 mai 2009 avec une publication sur la plate forme e bourgogne et sur le moniteur.

VU la conformité des pièces administratives des deux offres reçues par les cabinets d'études EGIS Aménagement (en groupement avec Villes et Paysages) et ECMO

CONSIDERANT que le cabinet d'étude EGIS Aménagement en groupement avec Villes et Paysages répond entièrement au cahier des charges proposé.

VU l'avis favorable de la commission économique en date du 6 Juin 2009

**Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité.**

APPROUVE le choix du cabinet EGIS Aménagement,

SOLLICITE l'attribution de subvention nécessaire auprès du Conseil Général de l'Yonne, du Conseil Régional de Bourgogne et du FEDER.

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant, à signer tous documents permettant le bon déroulement de cette étude

RAPPELLE que les crédits nécessaires au paiement de cette étude sont inscrits au budget primitif 2009 de la Communauté de Communes.

Pour copie conforme,

Le Président,
Nicolas SORET

